

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 février 2021, s'est réuni le 23 février 2021 à 20 h 30 à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOUSSARD François, Maire.

Etaient présents : M. BOUSSARD François, Mme DAVID Isabelle, M. DESMARES Romain, Mme ROGER Florence, M. LOYER José, Mme IGLESIAS Valérie, M. LAUNAY Philippe, M. VILLATEL-BUCHERT Willy, Mme BATAILLE Martine, M. DOIRE Vincent, M. TOUCHARD Jérôme, Mme EHERMANN Céline, Mme GRUDÉ Mélanie, M. BIGOT Frédéric, Mme MARREAU Claire, Mme BOURMAULT Cassandra, M. BONHOMMET Alain, Mme LEQUIMENER Christiane, M. BENTZ Gérard.

Secrétaire de séance : Mme LEQUIMENER Christiane

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 2 février 2021
- Mission de contrôle technique et mission de coordination SPS pour extension des locaux du billard club
- Mission de contrôle technique et mission de coordination SPS pour extension des vestiaires football et agrandissement terrain de football
- Contrat Territoires-Région (CTR 2020) du PETR Pays Vallée du Loir
- DETR 2021
- DSIL 2021
- Demande de financement auprès de la Fédération Française de Football pour extension des vestiaires du football et agrandissement du terrain de football
- Contribution aux dépenses d'état civil auprès de la commune du Bailleul
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 2 février 2021, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30 ;

Monsieur le Maire demande que soit ajoutées à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Demande de subvention au Département pour extension des vestiaires du football et agrandissement du terrain de football
- Délibération pour recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (secrétariat)

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET MISSION DE COORDINATION SPS POUR
EXTENSION DES LOCAUX DU BILLARD CLUB
(délibération N° 2021/11)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation faite auprès des professionnels, le résultat est le suivant :

1/ offres bureau de contrôle

VERITAS	1 100.00 € HT
QUALICONSULT	1 440.00 € HT
SOCOTEC	1 660.00 € HT
APAVE	1 675.00 € HT

2/ offres coordonnateur sécurité

QUALICONSULT	990.00 € HT
SPS PIERRE	1 150.00 € HT
SOCOTEC	1 316.25 € HT
Jacky JARDIN	1 655.50 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Emet un avis favorable à l'unanimité et retient VERITAS pour le bureau de contrôle et QUALICONSULT pour le coordonnateur sécurité,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET MISSION DE COORDINATION SPS POUR
EXTENSION DES VESTIAIRES FOOTBALL ET AGRANDISSEMENT TERRAIN DE
FOOTBALL
(délibération N° 2021/12)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation faite auprès des professionnels, le résultat est le suivant :

1/ offres bureau de contrôle

QUALICONSULT	1 680.00 € HT
SOCOTEC	1 780.00 € HT
APAVE	2 975.00 € HT

2/ offres coordonnateur sécurité

QUALICONSULT	1 080.00 € HT
SPS PIERRE	1 240.00 € HT
SOCOTEC	1 451.25 € HT
Jacky JARDIN	1 655.50 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Emet un avis favorable à l'unanimité et retient QUALICONSULT pour le bureau de contrôle
et pour le coordonnateur sécurité,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

CONTRAT TERRITOIRES-REGION (CTR 2020) DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR
(délibération N° 2021/13)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres la délibération du 15 décembre 2020 à propos de la rénovation des vestiaires du foot et de l'agrandissement du terrain de football Roland Boussard et la possibilité de constituer un dossier de demande d'aide régionale au titre du CTR 2020. L'enveloppe financière allouée est de 100 000 €.

Il présente aux membres l'estimation financière correspondant à la phase faisabilité de décembre 2020 établi par Atelier Bleu d'Archi à savoir :

- Lot 1 démolition – gros-œuvre	78 000.00€ ht
- Lot 2 charpente bardage couverture	70 000.00 € ht
- Lot 3 menuiseries extérieures alu PVC	17 500.00 € ht
- Lot 4 menuiseries bois	20 500.00 € ht
- Lot 5 plâtrerie - faux-plafonds	23 500.00 € ht
- Lot 6 plomberie – ventilation	28 000.00 € ht
- Lot 7 électricité – chauffage	46 500.00 € ht
- Lot 8 carrelage faïence	25 500.00 € ht
- Lot 9 peinture	9 500.00 € ht
TOTAL	319 000.00 € ht soit 382 800.00 € ttc

Il donne également connaissance de l'étude de faisabilité de février 2021 pour la mise à niveau 5 du terrain de football existant en gazon naturel établie par Paysage Concept suite au rapport établi en septembre 2020, à savoir :

- Solution A : terrain niveau 5 – respect complet de la norme NF P90-113 – extension et forte reprise du terrain existant
233 650.00 € HT soit 280 380.00 € ttc
- Solution B : terrain type niveau 5 – respect NF P90-113 pour le substrat – extension et reprise seulement du substrat de surface du terrain existant
201 750.00 € HT soit 242 100.00 € ttc
- Solution C : « plaine de jeu » substrat existant – extension seule
130 140.00 € ht soit 156 168.00 € ttc

DEPENSES HT	RECETTES
Estimation Réhabilitation et extension vestiaires football : 319 000	REGION : CTR 2020 100 000
Estimation agrandissement terrain : Suivant solution B 201 750	DETR (30 % sur tous travaux) 156 225
SOUS TOTAL TRAVAUX 520 750	DSIL (30 % sur trx vestiaires) 95 700
Autres : Mission faisabilité : 3 500 Maîtrise œuvre : 25 000 Contrôle technique : 1 680 Mission SPS : 1 080 Diagnostics (audit énergétique, plomb, amiante) : 2 020 Paysage Concept : 1 200	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL Fonds d'Aide au Football Amateur subvention (10 % sur travaux) 52 075
SOUS TOTAL AUTRES = 34 480	Autofinancement/emprunt 151 230
TOTAL 555 230	TOTAL 555 230

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité,
Approuve le projet d'aménagement : coût estimé des travaux extension des vestiaires à 319 000 euros HT + choix de la solution B pour l'agrandissement du terrain à 201 750 € HT
Approuve le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation
Autorise le dépôt de la demande de subvention auprès de la Région au titre du Contrat Territoires-Région (CTR 2020)
Autorise la signature de tous documents afférents à ce dossier à Monsieur le Maire

DETR 2021
(délibération N° 2021/14)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – *Équipements sportifs : rénovation des vestiaires du foot et agrandissement du terrain*

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	151 230
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	156 225 + 95 700
FNADT	
Conseil Régional	100 000
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (F.F.F)	52 075
Fonds privés	
TOTAL	555 230

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, pour l'année 2021.
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

DSIL 2021
(délibération N° 2021/15)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 – *Equipements sportifs : rénovation thermique des vestiaires du foot*
- 2 – *Rénovation énergétique : bâtiments scolaires école du Lac*

1 – Equipements sportifs : rénovation thermique des vestiaires du foot :

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	151 230
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	156 225 + 95 700
FNADT	
Conseil Régional	100 000
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (F.F.F)	52 075
Fonds privés	
TOTAL	555 230

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL rénovation thermique pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2 – Rénovation énergétique : bâtiments scolaires école du Lac :

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	150 000
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	100 000
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (F.F.F)	
Fonds privés	
TOTAL	250 000

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR EXTENSION DES VESTIAIRES DU FOOTBALL ET AGRANDISSEMENT TERRAIN DE FOOTBALL (délibération N° 2021/16)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres la délibération du conseil municipal du 2 février 2021 relative à la convention de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du football. Il présente aux membres l'estimation financière correspondant à la phase faisabilité de décembre 2020 établi par Atelier Bleu d'Archi, à savoir :

- Lot 1 démolition – gros-œuvre	78 000.00€ ht
- Lot 2 charpente bardage couverture	70 000.00 € ht
- Lot 3 menuiseries extérieures alu PVC	17 500.00 € ht
- Lot 4 menuiseries bois	20 500.00 € ht
- Lot 5 plâtrerie - faux-plafonds	23 500.00 € ht
- Lot 6 plomberie – ventilation	28 000.00 € ht
- Lot 7 électricité – chauffage	46 500.00 € ht
- Lot 8 carrelage faïence	25 500.00 € ht
- Lot 9 peinture	9 500.00 € ht
TOTAL	319 000.00 € HT

Il donne également connaissance de l'étude de faisabilité de février 2021 pour la mise au niveau 5 du terrain de football existant en gazon naturel établie par Paysage Concept à savoir :

- Solution A : terrain niveau 5 – respect complet de la norme NF P90-113 – extension et forte reprise du terrain existant
233 650.00 € HT soit 280 380.00 € ttc
- Solution B : terrain type niveau 5 – respect NF P90-113 pour le substrat – extension et reprise seulement du substrat de surface du terrain existant
201 750.00 € HT soit 242 100.00 € ttc
- Solution C : « plaine de jeu » substrat existant – extension seule
130 140.00 € ht soit 156 168.00 € ttc

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension des vestiaires du football et de la mise aux normes de l'aire de jeu du terrain de football «stade Roland Boussard », Monsieur Le Maire fait part aux membres que la commune peut bénéficier du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) » par le biais de la Fédération Française de Football qui souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) à hauteur de 10 % du coût du projet. Il présente aux membres le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation

DEPENSES HT	RECETTES
Estimation Réhabilitation et extension vestiaires football : 319 000	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL Fonds d'Aide au Football Amateur subvention escomptée (10 % sur travaux) 52 075
Estimation agrandissement terrain : Suivant solution B 201 750	DETR (30 % sur tous travaux) 156 225
SOUS TOTAL TRAVAUX 520 750	

Autres :		DSIL (30 % sur trx vestiaires)	95 700
Mission faisabilité : 3 500		REGION : CTR 2020	100 000
Maîtrise œuvre : 25 000			
Contrôle technique : 1 680		Autofinancement/emprunt	151 230
Mission SPS : 1 080			
Diagnostics (audit énergétique, plomb, amiante) : 2 020			
Paysage Concept : 1 200			
SOUS TOTAL AUTRES = 34 480			
TOTAL	555 230	TOTAL	555 230

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité,
Approuve le projet d'aménagement : coût estimé des travaux extension des vestiaires à 319 000 euros HT + choix de la solution B pour l'agrandissement du terrain à 201 750 € HT
Autorise le dépôt de la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football
Approuve le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation
Autorise la signature de tous documents afférents à ce dossier à Monsieur le Maire

CONTRIBUTION AUX DEPENSES D'ETAT CIVIL AUPRES DE LA MAIRIE DU
BAILLEUL
(délibération N° 2021/17)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la loi NOTRe permet à la mairie du Bailleul de demander une participation des communes au financement du service d'Etat civil des petites villes hospitalières.

Par courrier du 28 janvier 2021, la mairie du Bailleul demande à la commune de Mansigné la contribution suivante pour l'année 2020 :

- Coût pour un acte de naissance 75.78 €
- Coût pour un acte de décès 118.25 €

Coût total pour la commune = 851.90 € dont :
5 actes de naissance soit 378.90 €
4 actes de décès soit 473.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de verser la somme totale de 851.90 € pour les actes d'état civil à la commune du Bailleul.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR EXTENSION DES
VESTIAIRES DU FOOTBALL ET AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL
(délibération N° 2021/18)

Le Conseil Municipal,
Après présentation du dossier de l'équipement sportif (vestiaires du football et
agrandissement du terrain)
Après en avoir délibéré à la majorité,
Sollicite la participation financière du Département,
Approuve le projet d'aménagement suivant :

- Réhabilitation et extension des vestiaires du football dont le coût est estimé à 319 000 € HT
 - Agrandissement du terrain de football Stade Roland Boussard dont le coût est estimé à 201 750 € HT
- Soit un coût total estimé à 520 750 € HT

Approuve le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Estimation des travaux :		Département 20 %	104 150
Vestiaires	319 000	Autofinancement/emprunt	416 600
Stade	201 750		
TOTAL	520 750	TOTAL	520 750

Autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département,

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ
(délibération N° 2021/19)

Le Conseil Municipal,
Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2°,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au service administratif,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 15 mars 2021, pour une durée de 6 mois renouvelable et au maximum 12 mois. Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent administratif et d'accueil à temps complet, l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice afférent au 1^{er} échelon de la grille des adjoints administratifs principale, catégorie C.

AFFAIRES DIVERSES

- Courrier du SDIS de la Sarthe du 4 février 2021 relatif à la mise en place d'un groupement de commandes coordonné par le SDIS pour améliorer la sécurité quotidienne de tous les Sarthois (équipements/formations).
- Délibération de la communauté de communes Sud Sarthe du 11 février 2021 relative au montant prévisionnel des attributions de compensation 2021 : alloué à la commune de Mansigné 59 808.37 €
- Service ADS : service commun avec le Pays Fléchois, concernant les droits des sols (urbanisme), lettre d'intention de poursuivre et renouvellement de la convention au moment venu.
- Dates élections départementales et régionales : 13 et 20 juin 2021
-
- Devis abri vélo à l'école primaire pour 1 837.67 € HT (à valider) investissement
- Programme travaux voirie pour 2021 :
Fonctionnement 43 230.05 € TTC
Investissement 73 232.76 € TTC
Validation et choix des chantiers.

LIEU	Fonctionnement			Investissement		
	Compte	Montant HT	TTC	Compte	Montant HT	TTC
Route de la Maillochère	615231	1 600.00	1 920.00			
Route des gridières	615231	1 800.00	2 160.00			
Route du Plessis	615231	1 481.00	1 777.20			
Route de penchien de la renardière jusqu'à la limite de Pontvallain	615231	6 800.00	8 160.00			
Route des nocheries	615231	5 505.04	6 606.05			
Route de chevigné	615231	1 125.00	1 350.00			
Route de Célé	615231	10 000.00	12 000.00			
Route de la Chénaie	615231	1 935.00	2 322.00			

Chemin de la baussonnière	615231	5 779.00	6 934.80			
Route de la roche aux guêpes				2151	4 516.00	5 419.20
Route de Passeau				2151	29 495.45	35 394.54
Chemin de l'Etang				2151	5 775.00	6 930.00
Réfection cour d'école – périscolaire				2151	2 518.09	3 021.70
Réfection passages piétons				2151	18 722.77	22 467.32
	TOTAUX	36 025.04	43 230.05	TOTAUX	61 027.31	73 232.76